

Bail meublé résidence étudiante

Par **Guylène**, le **30/06/2008** à **05:03**

Bonjour,

J'ai postulé auprès d'un gestionnaire de résidence étudiante sur Paris pour un studio meublé. Mon dossier a été validé, un contrat de location m'a été transmis par mail (j'habite à 12000 km du lieu de location). J'ai signé, fait légalisé les signatures, envoyé un chèque de réservation et toutes les pièces demandées.

Voilà ma question : Le gestionnaire peut-il maintenant revenir sur sa décision, annuler mon contrat de location et me retourner toutes mes pièces ainsi que le chèque de réservation ? Quel recours puis-je avoir dans ce cas ?

Un grand merci pour toute réponse.

Par **Ishou**, le **30/06/2008** à **09:56**

Un contrat a été signé alors le proprio peut pas revenir sur sa décision sans une bonne raison.

Par **jeeecy**, le **30/06/2008** à **10:51**

effectivement

quand tu as répondu à l'annonce, tu as fait une offre de location

en validant ton dossier et en te demandant de fournir les justificatifs, ils ont accepté l'offre

le contrat est conclu à moins que tu n'aies pas fourni tous les éléments requis

donc en l'espèce il s'agit d'une question de preuve, as-tu envoyé les documents demandés par LRAR?

si oui alors tu ne risques rien (page not found or type unknown)

Par **Guylène**, le **01/07/2008** à **03:51**

Merci pour ces réponses qui me rassurent.

Je n'ai pas envoyé le dossier en LRAR, cependant j'ai gardé en mémoire sur ma messagerie les mails du gestionnaire me précisant la validation de mon dossier, l'envoi du contrat de location à retourner signé, des précisions pour la suite de mon dossier (assurance à prendre, attribution du n° d'appartement et date d'état des lieux).

C'est quand même stressant de gérer tout cela à distance...

Par **Camille**, le **01/07/2008** à **11:50**

Bonjour,

[quote="Guylène":4n7cgmgl]

[b:4n7cgmgl]Je n'ai pas envoyé le dossier en LRAR[/b:4n7cgmgl]

C'est quand même stressant de gérer tout cela à distance...[/quote:4n7cgmgl]

Justement... pas forcément une bonne idée, surtout à (grande) distance...

Passé une semaine, renvoyez un mail demandant

- si le dossier a bien été reçu
- s'il est "clair et net" et définitivement accepté / réglé
- si vous pouvez bien compter sur ce studio à la date prévue

ou quelque chose dans le genre.